

Rapport d'activités 2016

1) Composition de la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) pour l'année 2016

	Représentant-e-s de l'Etat	Représentant-e-s des employés	
Membre	Bruttomesso Jean-Charles	Froidevaux Yves (FSF)	
Membre	de Meuron Thérèse	Pedraza Aristide (SUD)	
Membre	Ruef-Bayiha Christine		
Suppléant	Creux Dominique	Perret Cyrille (FSF)	
Suppléant	Falciola Rose-Marie	Peters Suzanne (SSP)	
Suppléant	Rentznik Lucien	Scioli Andrea (SUD)	
Présidente	de Meuron Thérèse		
Vice-président		Froidevaux Yves	
Secrétaire			Plumey Sophie Samson Lucie (SPEV)
Greffière-juriste			Fritsché Marie

2) Rôle de la CEF

La Commission examine les demandes d'évaluation et de réévaluation d'une fonction répertoriée dans la grille des fonctions ou dans le catalogue des fonctions spécifiques, puis transmet ses propositions au Conseil d'État. La CEF peut être saisie par le Conseil d'État ou par les faïtières reconnues au sens de la LPers. Pour le traitement de chaque dossier, la CEF dispose d'une analyse du Service du personnel et s'appuie, si nécessaire, sur d'autres mesures d'instruction (notamment auditions).

Les prérogatives de la CEF sont issues du Règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions (RCEv.Fonc.) adopté par le Conseil d'État le 4 décembre 2013. Le règlement interne de la CEF, validé le 6 juin 2014 et amendé le 11 décembre 2015, précise notamment la procédure à suivre pour le dépôt d'une demande d'examen.

3) Organisation

Durant le congé maternité de Mme Lucie Samson, le secrétariat a été assuré par Mme Sophie Plumey, que la CEF remercie chaleureusement de son travail.

En mars 2016, la CEF a appris avec regret le décès de Mme Gabrielle L'Eplattenier, membre de notre Commission, déléguée SSP. Dite Commission a écrit à la famille endeuillée.

A fin 2016, le SSP n'a toujours pas désigné de délégué pour remplacer Mme L'Eplattenier.

Les locaux sis à la Rue St Martin 8 sont occupés 3 fois par semaine par des collaborateurs de l'Etat de Vaud. Le SPEV, craignant que cela n'occasionne des nuisances pour la CEF, a proposé d'autres locaux. La CEF a décliné cette offre, préférant siéger au centre-ville.

Se fondant sur l'augmentation des indemnités versées aux députés, la CEF a demandé une réévaluation des siennes. Le SPEV a répondu par la négative, précisant que les membres de la CEF étaient rémunérés conformément aux dispositions de l'Arrêté du Conseil d'Etat sur les commissions (AComm). La Décision du Grand Conseil ne concerne dès lors pas la CEF.

La CEF a siégé 5 fois, les 22 janvier, 4 mars, 18 mars, 24 juin et 16 décembre 2016. En outre, elle s'est réunie le 20 mai pour visiter la prison de la Croisée.

4) Activités

Au cours de cette année 2016, les principaux dossiers qui ont été traités ont concerné :

- le dossier « logopédistes en milieu scolaire » : audition de M. Carlos Vasquez, adjoint du Chef du Service de l'Enseignement Spécialisé et d'Appui à la Formation (SESAP), chargé des ressources humaines et des affaires juridiques.

- le dossier « agent-e-s de détention » :

Visite de la prison de la Croisée à Orbe le 20 mai par les membres de la CEF, en présence de Mme Sylvie Bula, Cheffe du Service pénitentiaire et du directeur de la Croisée qui ont répondu aux nombreuses questions des membres de la CEF.

Les dossiers des agent/es de détention et des logopédistes en milieu scolaire ont été transmis au SPEV pour analyse technique le 24 mars 2016

Le dossier des « maître-sse-s de l'enseignement professionnel II » a été suspendu en raison d'un contentieux en cours sur cette fonction au TRIPAC.

La CEF a reçu, pour sa séance du 16 décembre 2016, le rapport technique d'analyse de la fonction de logopédiste en milieu scolaire élaboré par le SPEV.

La CEF n'a reçu aucune nouvelle demande d'examen ou de réexamen de fonction en 2016.

La présidence tient à souligner la qualité des relations entretenues avec tous les organismes concernés par les demandes en cours, qu'il s'agisse des services de l'Etat ou des associations professionnelles. En outre, il est réjouissant de relever la qualité des relations au sein de la CEF. Le travail s'effectue dans le respect des avis des membres, que ces avis soient partagés par tous ou non.

Annexe : État des dossiers déposés

	Origine	Dépôt	Entrée en matière	Envoi SPEV	Retour SPEV	Préavis au CE	Décision CE
1. Infirmier-ère-s (chaîne 225)	CE	28.04.14	06.06.14	26.09.14	13.07.15	07.12.15	
2. Maître-sse-s de l'enseignement professionnel II (chaîne 144)	SUD	24.10.14	16.01.15	23.03.15	a)		
3. Agent-e-s de détention (chaîne 111)	FSF	19.08.15	20.08.15	24.03.16			
4. Logopédistes en milieu scolaire (chaîne 191)	SUD	17.09.15	19.09.15	24.03.16	13.12.16		

a) dossier suspendu par le SPEV dans l'attente d'une décision du TRIPAC

Adopté le 21 décembre 2016 par la CEF